

# Mouvement ouvrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **20 (1928)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Branches de production	Nombre de personnes occupées	Revenu moyen fr.	Revenu total en millions de francs
c) Professions libérales . . . . .	16,800	3,643	61,2
d) Asiles . . . . .	8,500	3,929	33,4
Gratifications et commissions a—c . . . . .	—	—	58,6
<b>B. PERSONNES AYANT UNE ACTIVITÉ</b>			
<b>INDÉPENDANTE . . . . .</b>	<b>264,200</b>	<b>5,242</b>	<b>1,385,0</b>
<b>I. Hommes . . . . .</b>	<b>165,100</b>	<b>6,551</b>	<b>1,098,2</b>
1. Travail à domicile . . . . .	13,000	3,000	39,0
2. Industrie . . . . .	91,000	6,000	546,0
3. Commerce . . . . .	42,000	8,000	336,0
4. Transport . . . . .	4,000	6,000	24,0
5. Professions libérales . . . . .	11,500	8,000	92,0
6. Directeurs . . . . .	3,600	17,000	61,2
<b>II. Femmes . . . . .</b>	<b>99,100</b>	<b>2,668</b>	<b>264,4</b>
1. Travail à domicile . . . . .	18,000	1,380	24,8
2. Industrie . . . . .	50,500	2,500	126,3
3. Commerce . . . . .	21,500	4,000	86,0
4. Transport . . . . .	100	3,000	0,3
5. Professions libérales . . . . .	9,000	3,000	27,0
<i>Tantièmes . . . . .</i>	—	—	22,4
<b>C. AGRICULTURE . . . . .</b>	<b>484,200</b>	<b>2,222</b>	<b>1,076,0</b>
1. Total agriculture . . . . .	472,000	2,203	1,040,0
2. Sylviculture:			
a) Employés et ouvriers . . . . .	10,500	2,620	27,5
b) Personnes indépendantes . . . . .	1,100	5,250	5,8
3. Chasse, pêche . . . . .	1,100	2,500	2,7
Compléments . . . . .	—	—	100,0
<i>Revenu total du travail</i>		<b>1,869,700</b>	<b>3,375</b>
			<b>6,312,2</b>

## Mouvement ouvrier

### En Suisse.

**MÉTALLURGISTES ET HORLOGERS.** Les ouvriers *monteurs de boîtes or* ont résilié le contrat collectif qu'ils avaient décidé de maintenir il y a un mois moyennant certaines conditions. Il s'agissait pour eux d'obtenir les vacances payées qui étaient prévues au contrat, ainsi que le 6 % dû par les patrons à la suite du mouvement de janvier 1926, destiné à une caisse de retraite pour les vieux ouvriers. Les patrons ne contestaient pas cette obligation, mais ils estimaient ne pas pouvoir la remplir à cause de l'état des affaires. Un recours au tribunal arbitral prévu par le contrat collectif, aboutit au maintien du statu quo. Le tribunal reconnut le bien-fondé de la demande des ouvriers, mais les débouta en raison de l'état des affaires. Il ne restait aux ouvriers que la résiliation du contrat collectif; c'est ce qu'ils firent pour la date du 31 mars 1928.

— Les ouvriers des *Tréfileries Réunies S.A.*, à Bienne, cessèrent spontanément le travail le 13 décembre, pour protester contre les agissements d'un collègue qui aurait dénoncé deux ouvriers. Le déplacement de cet ouvrier fautif était exigé. La direction, s'étant refusé d'accéder à cette demande, les ouvriers firent grève.

Après deux jours de suspension de travail, une tentative de conciliation permit d'aboutir à un résultat. L'ouvrier fautif quitta volontairement l'établissement et le personnel au nombre de 300 reprit aussitôt le travail.

**OUVRIERS DU TEXTILE.** Divers mouvements sont engagés dans l'industrie du textile.

Dans la Haute-Argovie, à *Herzogenbuchsee* (fabrique de rubans de soie) et à *Langenthal* (fabrique de tapis), les ouvriers durent s'opposer à une forte baisse de salaire. Les directeurs de ces deux fabriques refusèrent de reconnaître les représentants de la fédération. Dans les deux cas, l'office de conciliation intervint, mais les deux directions en complète harmonie refusèrent de reconnaître la décision de l'office de conciliation. Il est certain que si l'organisation ouvrière était meilleure dans ces fabriques, la situation serait autre.

A *Muttenz*, les ouvriers de la *fabrique de carton bitumé* furent durant cinq semaines en grève de solidarité, la fabrique ayant renvoyé deux excellents ouvriers absolument qualifiés. Par deux fois, l'office de conciliation donna raison aux ouvriers, mais la direction de la fabrique ne voulait rien entendre. Ce n'est qu'après cinq semaines de grève qu'elle finit par céder en acceptant les revendications ouvrières. Le travail fut alors repris.

## Dans l'Internationale.

**LES EFFECTIFS DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE EN 1926.** Il ressort des chiffres publiés par le « Mouvement syndical international » que les effectifs de la Fédération syndicale internationale ont légèrement diminué en 1926. Fin 1926, le nombre des membres était de 12,839,174 contre 13,366,387 en 1925. Ce qui fait un recul de 527,213 membres ou de 3,9 %.

Deux organisations nationales ont donné leur adhésion: l'Afrique du Sud et la Lithuanie. Douze centrales nationales ont enregistré une diminution de membres et neuf une augmentation. La France et l'Argentine n'ayant pas donné d'autres indications, il fallut reprendre les chiffres de 1925. L'Italie est éliminée de la statistique. Les plus fortes pertes sont mentionnées par les centrales nationales de Bulgarie, Danemark (en raison de la démission des ouvriers de fabrique) et Memel. Les plus fortes augmentations sont enregistrées par la Tchécoslovaquie (53,8 %), la Palestine (19,7 %), la Pologne (8,9 %) et la Suède (7,9 %).

Les *effectifs des secrétariats internationaux* se sont élevés durant la même période de 13,021,754 à 13,322,062. L'augmentation est donc de 300,308 membres ou de 2,3 %. Onze fédérations professionnelles signalent une augmentation et cinq un recul. Le plus fort accroissement s'est produit chez les ouvriers du bois (adhésion des ouvriers d'Amérique), les céramistes, les services publics et les mineurs. Les plus fortes pertes sont constatées chez les ouvriers du cuir, les ouvriers de fabrique, les ouvriers de la terre, les chapeliers et les métallurgistes.

## Etranger.

**SUÈDE.** La Centrale syndicale suédoise vient de publier son rapport sur 1926. Sa lecture fournit nombre de renseignements intéressants. Tout d'abord il indique que l'année 1926 fut peu fertile en conflits du travail; en effet, sur l'ensemble des 2677 actions de salaires survenues, 72 % englobant 87 % des travailleurs intéressés, se terminèrent sans recours à la lutte ouverte.

Les recettes globales des 35 fédérations affiliées se chiffrent par 16 millions 904,372 couronnes; les dépenses à 11,801,588 couronnes. Leur avoir total s'élevait à 24,508,923 couronnes ou 59.07 par tête. C'est la Fédération des typographes qui possède le plus fort avoir par tête, avec 239.33 couronnes; suivent celle des maçons, avec 159.59, des travailleurs du tabac, avec 110.96 couronnes, et celle des peintres, avec 104.68 couronnes.

Les recettes propres de la Centrale nationale s'élèvent à 2,105,869 couronnes. L'effectif général passa de 385,455 couronnes au 31 décembre 1925 à 414,859 couronnes au 31 décembre 1926; depuis, l'effectif a continué de s'accroître et s'élevait à 436,812 membres à la fin octobre 1927. (F. S. I.)

ESTHONIE. Les syndicats esthoniens viennent de décider par 77 voix contre 27 d'adhérer à l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

L'affiliation de l'Estonie permettra de créer le comité syndical balte et de consolider ainsi le mouvement syndical dans la Baltique; les centrales syndicales de la Lettonie et de la Lithuanie faisant déjà partie de la F. S. I. C'est la réalisation du vœu émis par la conférence balto-scandinave, qui s'était réunie les 6 et 7 décembre 1926 à Stockholm, sur l'initiative de la F. S. I. Il n'en peut résulter que du bien dans cette région orientale qui a encore bien à faire pour retrouver son équilibre.

---

## Education ouvrière

BELGIQUE. Depuis sa fondation, la Commission syndicale de Belgique s'est toujours efforcée de collaborer d'une façon efficace à l'œuvre d'éducation de la classe ouvrière. Elle créa d'abord dans chaque groupement syndical local une bibliothèque. Elle publia ensuite de nombreuses brochures traitant des problèmes d'actualité qui retenaient l'attention du mouvement syndical, comme: la loi des huit heures, Vade-Mecum du propagandiste, l'arbitrage obligatoire, les vacances ouvrières, le contrôle ouvrier, la délimitation des frontières syndicales, la législation internationale du travail, etc., etc.

La création d'un organe officiel permit entre les militants des diverses organisations affiliées une collaboration plus étroite. En fondant la Centrale d'éducation ouvrière et l'Ecole ouvrière supérieure — que plusieurs de nos militants suisses ont visitée — en collaboration avec d'autres organisations et en l'appuyant financièrement, la Commission syndicale de Belgique a manifesté sa ferme volonté d'obtenir une pléiade de militants capables pour assurer dans les meilleures conditions possibles la continuité de son œuvre d'émancipation prolétarienne.

Cet effort d'éducation, la Commission syndicale de Belgique le poursuit encore en organisant pour ses militants une semaine complète d'étude consacrée à une question afin de préciser et justifier l'attitude des travailleurs sur les problèmes nouveaux qui s'imposent à leur attention. La responsabilité toujours plus grande qu'encourent les militants en fait une obligation inéluctable.

C'est ainsi que l'année dernière nos amis belges ont consacré une semaine entière à l'étude des problèmes soulevés par la rationalisation. Le compte-rendu sténographique qui vient de sortir de presse, nous apporte les échos de cette semaine de travail qui intéressa au plus haut point tous les participants<sup>1</sup>. On comprendra l'importance de tels travaux, si nous disons qu'on y traita successivement de la rationalisation dans l'industrie métallurgique, dans l'industrie du textile, dans l'industrie du verre, dans les chemins de fer, dans les mines, dans l'industrie du bois, dans l'agriculture, dans le commerce, etc. Le tout intercalé d'exposés faits par des spécialistes sur le côté scientifique de la question et de visite d'entreprises.

On le voit, les syndiqués belges savent faire des sacrifices pour former de bons militants, utiles et clairvoyants.

---

<sup>1</sup> On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à la librairie coopérative l'Eglantine, rue de Lengier 20, Bruxelles. Le prix est de fr. 30.— belges pour les particuliers et fr. 15.— pour les affiliés au mouvement syndical belge.